



# communiqué

N°: 93  
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 4 JUIN 1982

VISITE AU CANADA DE SON EXCELLENCE MONSIEUR EDOUARD NZAMBIMANA,  
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA COOPÉRATION DE LA  
RÉPUBLIQUE DU BURUNDI.

30 MAI - 2 JUIN 1982

---

A l'invitation de l'honorable Pierre De Bané, ministre d'Etat aux Relations extérieures du Canada, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Burundi, Son Excellence Monsieur Edouard Nzambimana, a séjourné au Canada du 30 mai au 2 juin 1982.

Durant son séjour au Canada, le ministre burundais s'est entretenu notamment avec l'honorable Eugene Whelan, ministre de l'Agriculture, l'honorable Pierre De Bané, ministre d'Etat aux Relations extérieures ainsi que l'honorable Serge Joyal, ministre d'Etat. Il a également eu des entretiens avec les hauts responsables de l'Agence canadienne de développement international, du Centre de recherches pour le développement international et de Pétro-Canada International.

Le ministre s'est rendu à Montréal, où l'Institut canadien des Affaires africaines lui a offert un dîner, le 1er juin. Il a rencontré également à Montréal les responsables de certains organismes non-gouvernementaux ainsi que des représentants de la colonie burundaise.

La visite du ministre Nzambimana a permis de consacrer la relance des relations bilatérales entre le Canada et le Burundi. Les entretiens se sont déroulés dans un esprit de cordialité et de coopération soulignés par une large convergence de vues de part et d'autre.

Au chapitre de la coopération entre les deux pays, le Canada a fait part de son désir de renforcer son aide au développement du Burundi. Les autorités canadiennes ont, en effet, annoncé les grandes lignes selon lesquelles le programme de coopération s'articulera. Une enveloppe budgétaire d'environ 3\$ millions y sera affectée. Une grande partie des fonds disponibles sera consacrée à l'assistance technique comprenant l'octroi de bourses de formation dans divers domaines. A cet égard, il a été entendu que les mécanismes de transfert les plus adéquats seront établis après consultations entre les différents intervenants canadiens et les autorités du Burundi.

L'autre partie des fonds alloués servira à financer des projets relatifs à la coopération institutionnelle et industrielle, aux organismes non-gouvernementaux et aux fonds administrés par la mission.

En ce qui concerne la prospection pétrolière, Pétro-Canada International s'est engagé à étudier de près les rapports provenant de certaines sources indiquant la présence possible de pétrole dans le sous-sol burundais et, le cas échéant, à donner suite à ces études.

Concernant les questions internationales, les parties canadienne et burundaise ont fait le point sur la situation qui prévaut notamment en Afrique de l'Est, au Sahara occidental et en Afrique australe. En ce qui concerne la Namibie, le ministre burundais a répété à de multiples reprises qu'il appréciait les efforts soutenus du Canada visant à régler le problème namibien. Il fut, à cet égard, réitéré au ministre Nzambimana que le Canada désirait que la Namibie obtienne son indépendance le plus tôt possible au moyen des dispositions entourant la résolution 435 du Conseil de Sécurité.

Au nom de sa délégation, le ministre Edouard Nzambimana a remercié l'honorable Pierre De Bané et les diverses personnalités canadiennes qu'il a rencontrées pour l'accueil amical et chaleureux qui lui a été réservé.